

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ERMONTSÉANCE DU 28 JUIN 2024*L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de juin à 19 H 00***OBJET : AFFAIRES GENERALES****Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offres**

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **21 juin 2024**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

N°2024/065**Présents :**M. Xavier HAQUIN, **Maire**M. BLANCHARD, Mme CABOT, M. NACCACHE, Mme MEZIERE,  
M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES,  
Mme CHESNEAU MUSTAFA, **Adjoints au Maire**Mme LEMARCHAND, M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR,  
Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE,  
M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI, Mme LAMBERT,  
M. KNOBLOCH, Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE,  
M. JOBERT, Mme BARIL, M. MELO DELGADO, M. KHINACHE,  
Mme DAHMANI, **Conseillers Municipaux****Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme DEHAS	(pouvoir à Mme CHESNEAU MUSTAFA)
Mme BENLAHMAR	(pouvoir à Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE)
M. GODARD	(pouvoir à Mme CABOT)
M. KEBABTCHIEFF	(pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)
M. BAY	(pouvoir à M. MELO DELGADO)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 02/07/24

Publiée le : 05/07/24

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Délais et voies de recours :**

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

**OBJET :**

**AFFAIRES GENERALES**

**Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offres**

**Sur la proposition du Maire,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2121-22, L.1411-5, L.1414-2 et L.1414-4 ;

**VU** le Règlement intérieur du Conseil municipal approuvé par délibération du 25/05/2020 et modifié par délibération n°2022/132 du 23/09/2022 ;

**VU** la délibération n°2020/38 du Conseil municipal du 25/05/2020 désignant les membres de la Commission d'Appel d'Offres ;

**VU** la délibération n°2023/090 du Conseil municipal du 30 juin 2023 modifiant la représentation des membres du Conseil municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offres ;

**CONSIDÉRANT** la création d'un nouveau groupe politique au sein du Conseil municipal de la Commune ;

**CONSIDÉRANT** qu'un des représentants, désigné par délibération du Conseil municipal du 30 juin 2023, appartient à ce nouveau groupe politique ;

**CONSIDÉRANT** de fait, la nécessité de modifier la composition de la Commission d'Appel d'Offres en application du Règlement Intérieur du Conseil municipal, susvisé,

**Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DÉSIGNE** un nouveau représentant du Conseil municipal en tant que membre suppléant, et ce, dans le respect de la représentation proportionnelle, au sein de la liste des membres de la Commission d'Appel d'Offres, présidée par le Maire (5 titulaires et 5 suppléants) :

<b>Commission d'Appel d'Offres</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
(1) Didier LEDEUR (1) Vania CASTRO FERNANDES (1) Carole CHESNEAU MUSTAFA (1) Joëlle DUPUY (2) Carole CAUZARD	(1) Benoît BLANCHARD (1) Joël NACCACHE (1) Yannick CARON (1) Céline CABOT (2) Karine LACOUTURE

(1) liste "Ensemble, renforçons nos liens"

(2) liste "Fimont citoyen, la Commune rassemble"



**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,**

**Conseiller départemental du Val d'Oise,  
Xavier HAQUIN**